

DEPARTEMENT  
DU RHONE

ARRONDISSEMENT  
DE LYON

CANTON  
DE SAINT GENIS LAVAL

REPUBLIQUE FRANCAISE

CANTON DE SAINT GENIS LAVAL

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du : 04 juillet 2024

Nombre de membres	
Art L2121-2 code des collectivités territoriales :	35

Liste des délibérations examinées affichée le 05 juillet 2024

Date de convocation du Conseil Municipal : 28 juin 2024

Nombre des Conseillers Municipaux  
en exercice au jour de la séance : 35

Président : Madame Marylène MILLET

Secrétaire élu : Monsieur Jacky BÉJEAN

Membres présents à la séance :

Marylène MILLET, Stéphane GONZALEZ, Laure LAURENT, Jacky BÉJEAN, Ikrame TOURI, David HORNUS, Françoise BÉRARD, Patrick FAURE, Céline MAROLLEAU, Aïcha BEZZAYER, Delphine CHAPUIS, Laurent DURIEUX, Frédéric RAGON, Claudia VOLFF, Etienne FILLOT, Eric VALOIS, Sonia MONFORT, Coralie TRACQ, Yamina SERI, Emile BEYROUTI, Pascale ROTIVEL, Guillaume COUALLIER, Fabien BAGNON, Eric PEREZ

Membres absents excusés à la séance :

Yves GAVault, Camille EL-BATAL, Caroline VARGIOLU, Bruno DANDOY, Laurent KAZMIERCZAK, Céline BALITRAN-FAURE, Philippe MASSON, Jean-Christian DARNE, Eliane NAVILLE, Fabienne TIRTIAUX, Nejma REDJEM

Pouvoirs :

Yves GAVault à Jacky BÉJEAN, Camille EL-BATAL à Marylène MILLET, Caroline VARGIOLU à Stéphane GONZALEZ, Laurent KAZMIERCZAK à Delphine CHAPUIS, Céline BALITRAN-FAURE à Patrick FAURE, Jean-Christian DARNE à Guillaume COUALLIER, Eliane NAVILLE à Yamina SERI, Fabienne TIRTIAUX à Pascale ROTIVEL, Nejma REDJEM à Fabien BAGNON,

Membres absents à la séance :

PROGRAMMATION SOCIALE 2024

Délibération : 07.2024.096

Transmis en préfecture le : 05/07/2024

## **RAPPORTEUR : Madame Ikrame TOURI**

La nouvelle géographie prioritaire, fondée sur les critères de revenus et de concentration des populations de la loi n° 2014-173 du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine, a été définie par les services de l'État en lien avec les communes et la Métropole de Lyon, et a été actée par le décret n° 2023-1314 du 28 décembre 2023.

Pour la commune de Saint-Genis-Laval, le quartier des Collonges est resté en Quartier politique de la ville. Ce quartier peut donc bénéficier d'autres dispositifs de la Politique de la Ville, comme le dispositif VVV (Ville - Vie - Vacances), qui va cet été encore, permettre le financement de chantiers jeunes, pour 42 Saint-Genois de 14 à 18 ans grâce à une participation de l'État et un financement de la ville porté par le service petite enfance/jeunesse.

Le nouveau contrat de ville métropolitain 2024 - 2030 « **Engagements Quartiers 2030** » renouvelle les engagements des partenaires de la politique de la ville en faveur des quartiers les plus fragiles de la Métropole de Lyon.

Il a pour objectif de mettre en œuvre un projet d'ensemble pour les habitants des quartiers prioritaires de la Politique de la Ville. Tous les domaines de l'action publique sont mobilisés : l'éducation, l'urbanisme, l'emploi, la santé, l'action sociale, la médiation ou encore la tranquillité publique.

Pour sa mise en œuvre, chaque année, les partenaires signataires du Contrat de Ville (Etat, CAF, Métropole de Lyon, bailleurs et commune) soutiennent des actions déployées au plus près des habitants à travers un appel à projets appelé « programmation sociale ».

Cette programmation annuelle de la Politique de la Ville soutient des projets en proximité apportant des améliorations sensibles aux conditions de vie des habitants et menés soit par des associations, soit par des services de la Ville.

Elle vise à réduire les écarts entre les quartiers prioritaires et le reste de la Commune, à améliorer le cadre de vie des habitants, à prévenir les risques d'exclusion sociale et urbaine et à favoriser l'égalité des chances.

Dans une lettre de cadrage adressée aux maires de la Métropole le 23 novembre 2023, la préfète du Rhône a indiqué sept objectifs prioritaires pour le soutien de l'État dans le cadre de crédits de l'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires (ANCT) destinés à la programmation sociale de 2024 :

- Accompagner à la parentalité
- Simplifier et faciliter l'accès à l'emploi
- Contribuer à la tranquillité publique
- Donner à la culture toute sa place dans les quartiers
- Favoriser le développement des pratiques sportives
- Favoriser l'accès à la santé
- Contribuer au sentiment de bien vivre dans son quartier

Les priorités municipales en matière de cohésion sociale en lien avec le plan de mandat sont les suivantes :

- Favoriser le lien social et intergénérationnel
- Réduire les inégalités sociales
- Développer la prévention et la promotion de la santé
- Soutenir la parentalité
- Renforcer la réussite éducative
- Favoriser l'accès et le maintien dans le logement
- Favoriser l'emploi et l'insertion professionnelle des jeunes
- Encourager l'accès à la culture et aux loisirs
- Favoriser l'inclusion

La commune coordonne l'appel à projets *programmation sociale* en reprenant les objectifs de l'État et ceux de l'équipe municipale, dans le but d'arbitrer le développement des projets et leur financement.

Les projets retenus de façon partenariale sont ceux qui apportent une présence de proximité sur le terrain, évaluable en terme de public des quartiers prioritaires touché et qui favorise le partenariat entre associations et l'implication des habitants.

Pour cette année 2024, la programmation sociale apporte ainsi un soutien à 12 porteurs de projets pour 16 actions.

Parmi ces actions, deux d'entre elles, le programme de réussite éducative (PRE) et l'action es compagnons bâtisseurs s'inscrivent dans le cadre d'une convention pluriannuelle d'objectif de trois ans et seront donc reconduites durant trois ans dans les mêmes conditions.

Thématique	N°	Nom de l'action (R) renouvellement (N) nouvelle action	Porteur de l'action	Description	Coût total	Participation ville politique de la ville	Participation autres financeurs
Pilotage, ingénierie	1	Chef de projet Politique de la Ville (R)	Ville	Programmation, suivi et évaluation des actions Politique de la Ville sur le territoire communal	50 083 €	0 €	État : 7 000 € Métropole : 20 968 € Ville (Droit Commun) : 22 115 €
Habitat, cadre de vie	2	Action intercommunale et itinérante d'accompagnement des habitant.(es) à l'amélioration de leur habitat (R)  SOL	Compagnons Bâtisseurs	Accompagnement des habitants du quartier des Collonges en auto-rénovation de leur habitat.	158 000€	4 000 €	Etat : 9 000 € Autres collectivités locales (Brignais, La Mulatière, Oullins-Pierre-Bénite) : 21 000 € Métropole : 31 000 € Autres : 93 000 €
Emploi Insertion	3	Rejoins ma team (N)  SOL	Mission Locale	Objectifs de cette nouvelle action : -préparer les jeunes à un entretien professionnel -travailler avec eux leurs compétences relationnelles, leur image et leur expression orale -dédramatiser la situation d'entretien de recrutement et gagner en confiance en soi 6 sessions composées de 6 jeunes soit 36 jeunes	17 383 €	0 €	État : 5 000 € Mission Locale : 12 383 €
	4	Réalisatrice de mon avenir (N)  SOL	Mission Locale	Par le biais d'une semaine d'ateliers, de rencontres, et d'interviews, permettre aux jeunes filles résidant dans les QPV de sortir de l'isolement, prendre conscience de leurs capacités, développer leur confiance en elles et en leurs	13 993 €	0 €	État : 5 000 € Mission Locale : 8 993 €

Thématique	N°	Nom de l'action (R) renouvellement (N) nouvelle action	Porteur de l'action	Description	Coût total	Participation ville politique de la ville	Participation autres financeurs
				compétences, s'ouvrir à une réflexion sur la place de la femme dans la société et questionner les stéréotypes de genre et se projeter dans une vie sociale et professionnelle			
	5	Ateliers cycles, insertion professionnelle par l'apprentissage (N)	Fondation AJD	Actions pour des jeunes de 16 à 21 ans, déscolarisés ou éloignés des dispositifs d'insertion : permettre de découvrir une première expérience professionnelle à travers un atelier de réparation de cycles (1 à 2 semaines, signature d'un contrat, SMIC)	236 718€	4 800 €	Métropole de Lyon : 90 000 € Autofinancement : 42 918 € Autres communes : 34 000 € Autres : 65 000 €
Développement économique	6	Citéslab - Service d'amorçage de projets (R)  SOL	Graines de SOL	Accompagnement de personnes habitant le QPV et souhaitant créer leur entreprise	73 426 €	7 100 €	État : 12 000 € Autres collectivités locales (Brignais, Oullins- Pierre-Bénite):16 300 € Métropole : 15 000 € Banque Publique d'investissement : 23 026 €
Accès aux droits	7	Accompagnement administratif et numérique (R)  SOL	AMELY	Permanences d'aides aux démarches administratives dématérialisées pour accompagner les personnes en situation d'illectronisme	15 700 €	1 500 €	État : 6 000 € Autres collectivités locales (Brignais, Irigny, La Mulatière, Oullins-Pierre-Bénite): 8 200 €
	8	Accès au droit et médiation citoyenne (R)  SOL	AMELY	- <u>Accès au droit</u> : Permanences hebdomadaires d'accès au droit assurées par des juristes - <u>Médiation citoyenne</u> : Éviter les voies judiciaires pour régler les conflits par la médiation	42 750 €	4 150 €	État : 8 000 € Autres collectivités locales (Brignais, La Mulatière, Oullins-Pierre-Bénite): 15 200 € Fonds propres : 15 400 €
	9	Permanences d'aide aux victimes (R)	VIFFILAVI	Accueil et accompagnement juridique et psychologique de victimes d'infractions pénales	2 500 €	2 500 €	

Thématique	N°	Nom de l'action (R) renouvellement (N) nouvelle action	Porteur de l'action	Description	Coût total	Participation ville politique de la ville	Participation autres financeurs
	10	Permanences d'accès aux droits (R)	PIMMS	Accueil, informe, accompagne dans les démarches administratives	3 000 €	3 000 €	
Lien social, citoyenneté et participation des habitants	11	Plateforme linguistique (R) SOL	AFI	- Coordination des ateliers socio-linguistiques sur la Commune - Réseau du sud ouest lyonnais en matière de FLE - Permanences d'accueil pour évaluer le niveau en français et les besoins des bénéficiaires	47 884 €	2 000 €	Autres collectivités locales (Brignais, Irigny, La Mulatière, Oullins-Pierre-Bénite): 13 972 € Région : 3 600 € Fonds propres : 7 191 € État (Direction des Migrations et de l'intégration) : 21 121 €
	12	J'écoute-Collonges en Résonance 3 (R)	Centre Musical et artistique	Pour cette 3 <sup>e</sup> année, le CMA propose de s'appuyer sur le collectage sonore autour de la thématique « J'écoute » : explorer les qualités d'écoute à travers une pratique musicale et artistique axée sur l'écoute active, l'attention portée à l'environnement sonore.	33 785 €	5 000 €	État : 5 000 € Métropole : 4 000 € Autres : 19 785 €
	13	Avec et pour les habitants (R)	Ville - Mixcube	En lien avec la nouvelle instance « conseil d'animation des Collonges », qui réunit les acteurs du quartier, définir un plan d'actions suite aux attentes exprimées par les habitants.	10 663 €	3 800 €	Commune (DC): 6 863 €
	14	Lecture hors les murs (R)	A Livre Ouvert	Action menée auprès d'un public en grand difficulté de lecture, mise en place de temps de lecture partagée au sein de structures d'accueil de l'enfant et sa famille.	2 032 €	1 730 €	Métropole de Lyon : 300 €
Éducation, soutien à la parentalité	15	Programme de réussite éducative - PRE (R)	CCAS - Réussite éducative	Proposer un accompagnement individualisé pour des enfants de 3 à 16 ans qui rencontrent des difficultés multiples (scolaires, éducatives, comportementales...)	79 600 €	0 €	État : 30 000 € CCAS (DC) : 49 600 €

Thématique	N°	Nom de l'action (R) renouvellement (N) nouvelle action	Porteur de l'action	Description	Coût total	Participation ville politique de la ville	Participation autres financeurs
				Compléter l'offre existante en matière d'éducation, de soutien à la parentalité, de santé et d'activités socioculturelles et sportives.			
	16	Des vacances ludiques et éducatives à Saint Genis Laval	AMASCO	3 Semaines d'ateliers avec une pédagogie active basée sur le jeu et les expériences concrètes pendant les vacances scolaires	26 124 €	0 €	Ville (DC) : 2 500 € Etat : 4 500 € Autres : 19 124 €

Vu l'avis de la commission n°1 « Enfance, Jeunesse, Enseignement, Cohésion sociale, Egalité » du 25 juin 2024 ;

Oui l'exposé du rapporteur ;

Mesdames et Messieurs,

Je vous demande de bien vouloir,

- **APPROUVER** la Programmation sociale annuelle de la Politique de la Ville pour l'année 2024 telle que présentée ci-dessus ;
- **DIRE** qu'au titre du **fonctionnement**, les subventions versées aux associations, par la commune, pour les actions suivantes seront imputées sur le compte **6574** du budget de la ville 2024 :

Libellé de l'Action	Numéro de l'Action	Porteurs du projet	Subventions à verser en 2024
Action intercommunale et itinérante d'accompagnement des habitants à l'amélioration de leur habitat	2	Compagnons Bâisseurs	4 000 €
Ateliers AJD cycles, insertion professionnelle par l'apprentissage	5	Fondation AJD	4 800 €
Cités Lab	6	Graines de SOL	7 100 €
Accompagnement administratif et numérique	7	AMELY	1 500 €
Médiation citoyenne	8	AMELY	4 150 €
Plateforme linguistique	11	AFI	2 000 €
J'écoute- Collonges en résonance 3	12	CMA	5 000 €
Lecture hors les murs	14	A livre ouvert	1 730 €

- **DIRE** que la participation de la Commune en **fonctionnement**, relative aux actions suivantes, sera imputée sur le compte **6188**, du budget de la Ville 2023 pour les participations à verser aux prestataires :

Libellé de l'Action	Numéro de l'Action	Porteurs du projet	Prestations à verser en 2023
Permanences d'aide aux victimes	9	VIFFILAVI	2 500 €
Permanences d'accès aux droits	10	PIMMS	3 000 €

- **SOLLICITER** auprès des partenaires les **recettes** des actions suivantes :

Libellé de l'action	Numéro de l'action	Porteurs du projet	Institutions sollicitée (s)	Montant
Chef de projet	1	Ville	État Métropole	7 000 € 20 968 €
Programme de réussite éducative	15	CCAS	État	30 000€

- **AUTORISER** madame la maire ou son représentant à verser aux divers porteurs de projets les subventions présentées dans les tableaux ci-dessus au titre des actions concernées.
- **AUTORISER** madame la maire ou son représentant à solliciter les différentes subventions auprès des partenaires concernés.
- **DIRE** que les subventions versées sont conditionnées à la réalisation de l'action décrite et qu'elles font l'objet d'un remboursement à la Ville au prorata de la non réalisation.
- **AUTORISER** madame la maire ou son représentant à signer toutes les conventions et documents afférents à cette délibération.

Après avoir entendu l'exposé de **Madame Ikrame TOURI**,

Invité à se prononcer et après en avoir délibéré,

**- LE CONSEIL ADOPTE A L'UNANIMITE CETTE DELIBERATION -**

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits,

Le secrétaire de séance,

**Jacky BÉJEAN**

La Maire,  
**Marylène MILLET**



**Liste des élus ayant voté POUR**

Marylène MILLET, Stéphane GONZALEZ, Laure LAURENT, Jacky BÉJEAN, Ikrame TOURI, David HORNUS, Françoise BÉRARD, Patrick FAURE, Céline MAROLLEAU, Yves GAVault, Aïcha BEZZAYER, Delphine CHAPUIS, Laurent DURIEUX, Frédéric RAGON, Camille EL-BATAL, Claudia VOLFF, Etienne FILLOT, Eric VALOIS, Sonia MONFORT, Caroline VARGIOLU, Coralie TRACQ, Laurent KAZMIERCZAK, Yamina SERI, Emile BEYROUTI, Céline BALITRAN-FAURE, Jean-Christian DARNE, Eliane NAVILLE, Pascale ROTIVEL, Fabienne TIRTIAUX, Guillaume COUALLIER, Fabien BAGNON, Eric PEREZ, Nejma REDJEM

**Liste des élus ayant voté CONTRE**

**Liste des élus s'étant ABSTENU**

En cas de contestation, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Lyon dans un délais de deux mois à compter de sa publication ou notification.
--